



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE  
**MONTESQUIEU**  
Canton de La Brode

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/135

**OBJET : APPEL A PROJET POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTION  
D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

**SLOW**

ID : 03-00066-2016\_1206-2016\_135-DE

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 36**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 22**

**Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 décembre 2016**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2016**

**Le 6 décembre 2016 l'année deux mille  
seize à 18h30**

à Cadaujac – Salle des Fêtes (parc du  
château)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes de Montesquieu, légalement convoqué,  
s'est réuni sous la présidence de Christian  
TAMARELLE.

La séance est ouverte

| NOM Prénom                           | Présents* | Excusés,<br>procuration à | NOM Prénom                   | Présents* | Excusés,<br>procuration à |
|--------------------------------------|-----------|---------------------------|------------------------------|-----------|---------------------------|
| TAMARELLE Christian<br>(Président)   | P         |                           | DANNÉ Philippe<br>(Maire)    | P         |                           |
| BURTIN-DAUZAN<br>Nathalie<br>(Maire) | P         |                           | DUFRANC Michel<br>(Maire)    | E         | M. DE MONTESQUIEU         |
| BENESSE Jean-Michel<br>(Maire)       | E         | Mme PELISSIER             | FATH Bernard<br>(Maire)      | P         |                           |
| CONSTANT Daniel<br>(Maire)           | P         |                           | GAZEAU Francis<br>(Maire)    | P         |                           |
| CLAVERIE Dominique<br>(Maire)        | P         |                           | LEMIRE Jean-André<br>(Maire) | P         |                           |
| CLÉMENT Bruno<br>(Maire)             | P         |                           | MAYEUX Yves<br>(Maire)       | E         | M.TAMARELLE               |
| DARBO Benoît<br>(Maire)              | P         |                           | BOS Fabrice                  | P         |                           |
| TALABOT Martine                      | P         |                           | CHENNA Nadine                | E         | Mme FOURNIER              |
| BARRÈRE Philippe                     | P         |                           | DIAS Philippe                | P         |                           |
| LAGARDE Valérie                      | P         |                           | EYL Muriel                   | P         |                           |
| BLANQUE Thierry                      | P         |                           | FOURNIER Catherine           | P         |                           |
| CANADA Béatrice                      | P         |                           | LABASTHE<br>Anne-Marie       | A         |                           |
| BALAYE Philippe                      | P         |                           | PASETTI Nicolas              | A         |                           |
| BOUROSSE Michèle                     | P         |                           | MOUCLIER<br>Jean-François    | P         |                           |
| GACHET Christian                     | P         |                           | JOLIVET Martine              | P         |                           |
| ROUSSELOT Nathalie                   | P         |                           | BROSSIER Jean-Marie          | P         |                           |
| DURAND Félicie                       | P         |                           | BENCTEUX Laure               | P         |                           |
| LARRUE Dominique                     | A         | M.CONSTANT                | CHEVALIER Bernard            | P         |                           |
| BETES Françoise                      | P         |                           | PELISSIER Bernadette         | P         |                           |
| DE MONTESQUIEU<br>Alexandre          | P         |                           | BORDELAIS<br>Jean-François   | E         | Mme BURTIN DAUZAN         |
| MARTINEZ Corinne                     | P         |                           | DEBACHY Maryse               | P         |                           |
| OHRENSSTEIN-<br>DUFRANC Sylvie       | P         |                           | KESLER Jean                  | A         |                           |
| AULANIER Benoist                     | P         |                           |                              |           |                           |

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BENCTEUX est élue secrétaire de séance  
Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2016 est adopté à l'unanimité

\* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/135

Envoyé en préfecture le 12/12/2016  
Reçu en préfecture le 12/12/2016  
Affiché le   
ID de la délibération : 1206-2016\_135-DE

**OBJET : APPEL A PROJET POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTION  
D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

**Vu** les statuts et notamment l'article 3-9° sur l'action sociale ,

**Vu** la circulaire du 18 janvier 2010 (Journal Officiel 20 Janvier 2010) relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

**Vu** la réunion de la Commission Solidarités du 16 novembre 2016,

## **Exposé :**

Depuis plusieurs années la Communauté de Communes de Montesquieu a engagé des actions dans le cadre d'une politique de développement économique qui s'inscrit au travers d'activités menées sur son territoire.

Cette compétence est au cœur des statuts de la collectivité et se décline notamment par une démarche de fond plus ciblée visant à assurer l'intégration de personnes par l'emploi et par l'activité économique.

La Communauté de Communes s'est engagée au travers de son Service Emploi dans des dispositifs tels que le P.L.I.E. A ce titre, la Communauté de Communes s'efforce de soutenir et d'accompagner les structures poursuivant une dynamique d'insertion par l'emploi.

Œuvrant ainsi dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté de Communes entend soutenir un projet d'insertion professionnelle sur son territoire pouvant voir le jour sous la forme de chantier d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, la collectivité envisage de renouveler une action d'entretien, mise en valeur et protection du patrimoine immobilier communautaire et communal.

### **Les objectifs de l'appel à projet :**

L'appel à projet présenté est prévu pour une durée de trois ans. Il est guidé par la démarche précédemment évoquée : assurer l'insertion par le travail d'un public en difficulté d'emploi, éloigné des milieux professionnels.

Il a vocation à organiser un retour à l'emploi durable autour de l'entretien et de la protection du patrimoine de la collectivité. Cette démarche pourra dès lors s'articuler autour du secteur du bâtiment, notamment, permettant ainsi d'envisager l'entretien du patrimoine de la collectivité et de ses communes membres.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/135

**OBJET : APPEL A PROJET POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTION  
D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

---

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

**Autorise** Monsieur le Président à organiser un appel à projet visant à recueillir des programmes d'actions susceptibles de répondre aux démarches précédemment exposées et dont le projet figure annexé à la présente délibération,

**Autorise** Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 6 décembre 2016

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301264-20161206-2016\_135-DE



# **APPEL A PROJET**

**INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA FILIERE DU BATIMENT**

## **Article 1 - Contexte :**

Depuis plusieurs années la Communauté de Communes de Montesquieu a engagé ses actions dans le cadre d'une politique de développement économique qui s'inscrit au travers d'activités menées sur son territoire.

En effet, cette compétence est au cœur des statuts de la collectivité et se décline notamment par une démarche plus ciblée visant à assurer l'intégration de personnes par l'emploi et l'activité économique.

La Communauté de Communes s'est engagée au travers de son Service Emploi dans des dispositifs tels que le P.L.I.E. A ce titre, la Communauté de Communes s'efforce de soutenir et d'accompagner les structures poursuivant une dynamique d'insertion par l'emploi sur son territoire.

Étendu sur treize communes la collectivité, voisine immédiate de la Métropole Bordelaise, est également localisée aux portes du Parc Naturel des Landes de Gascogne et à quelques kilomètres seulement du bassin d'Arcachon. Son emplacement stratégique et son cadre naturel sont tempérés par une situation péri-urbaine et une certaine fragilité du tissu économique local au regard des difficultés rencontrées par certaines personnes dans leur démarche professionnelle.

L'impulsion politique des élus locaux vise à promouvoir l'intégration des publics en difficulté professionnelle, ce qui nécessite un accompagnement renforcé afin de permettre à terme de faciliter leur retour à l'emploi.

Œuvrant ainsi dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté de Communes entend soutenir un projet d'insertion professionnelle sur son territoire pouvant voir le jour sous la forme de chantier d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, soucieuse d'assurer la qualité de son territoire, la collectivité envisage de proposer une action d'entretien, mise en valeur et protection du patrimoine immobilier communautaire et communal.

Aussi cette volonté conduit les élus locaux à organiser un appel à projet visant à recueillir des programmes d'action susceptibles de répondre aux démarches précédemment exposées.

Le projet présenté dans ce cadre devra donc refléter l'intérêt communautaire pour l'aide aux publics en insertion professionnelle à travers une dimension technique relative à l'entretien et à la protection du patrimoine bâti.

## **Article 2 - Objectifs de l'appel à projet :**

L'appel à projet présenté est prévu pour une durée de trois ans. Il est guidé par la démarche précédemment évoquée : assurer l'insertion par le travail d'un public en difficulté d'emploi, éloigné des milieux professionnels.

Il doit ainsi permettre aux structures associatives désireuses de s'investir dans une action locale de proposer un projet que la Communauté de Communes pourra soutenir.

Il a vocation à organiser un retour à l'emploi autour de l'entretien et de la protection du patrimoine de la collectivité et de ses communes membres. Cette démarche pourra dès lors s'articuler autour du secteur du bâtiment, permettant ainsi d'envisager l'entretien du patrimoine de la collectivité et des communes qui en sont membres.

Enfin, la structure dont le projet aura été retenu pourra compter sur le soutien effectif de la Communauté de Communes. Ce soutien matérialisé par une subvention accordée au titre de ce projet, dont le montant, les conditions d'utilisation et le repérage des chantiers permettant l'insertion professionnelle seront prévus par une convention d'objectifs.

### **Article 3 - Critères tenant aux participants :**

Cet appel à projet s'adresse aux structures associatives présentant une finalité d'insertion professionnelle. Elles devront avoir une bonne connaissance du territoire communautaire, du public local et des partenaires. En effet, les difficultés de mobilité et d'accès à l'emploi sont des éléments caractéristiques du territoire justifiant que la Communauté de Communes souhaite agir dans ce cadre thématique.

### **Article 4 - Critères tenant au projet :**

Pour être retenu, le projet devra répondre à la double thématique proposée par la Communauté de Communes : l'insertion professionnelle et l'entretien du patrimoine bâti.

Ainsi, chaque projet présenté devra s'inscrire dans une dynamique d'insertion professionnelle et sur ce point il devra s'adresser à un public rencontrant des difficultés d'intégration dans l'emploi et résidant en priorité sur le territoire communautaire.

Par ailleurs, huit postes de ce projet, a minima, seront destinés à des contrats aidés dont la structure retenue sera l'unique employeur. Pour ces différents contrats, un lien devra être assuré entre l'encadrant des opérations techniques et des méthodes de travail, l'accompagnateur socio-professionnel et le service de l'emploi communautaire. Ce lien, impliquant un suivi effectif et personnel pourra notamment être mis en œuvre par des entretiens individuels ou par un Comité Technique de Suivi, organisé périodiquement.

D'autre part, la question du financement du projet devra attirer l'attention de chaque candidat. En effet, il appartiendra à ces derniers de mobiliser les instances locales, nationales ou européennes permettant d'assurer un soutien financier au projet, notamment auprès du Fond Social Européen.

Les postes basés sur des contrats aidés pourront faire l'objet d'un soutien financier du Conseil Départemental. Il appartiendra à la structure dont le projet aura été retenu de s'assurer de son éligibilité et de prendre en charge les démarches visant à obtenir une telle aide.

Le projet devra également répondre à la thématique de l'entretien du patrimoine bâti, puisque les 13 communes composant la collectivité sont concernées par ce projet. Dès lors, le projet devra présenter un programme et des techniques à l'appui de son projet.

### **Article 5 - Éléments d'organisation du projet :**

Le projet sera limité au territoire communautaire, le patrimoine concerné dépendant du domaine public. Il pourra s'agir de l'entretien de lavoirs, églises, mais aussi de structures immobilières communales et communautaires... Cette liste est non exhaustive, c'est pourquoi les treize Communes composant la Communauté fourniront annuellement un état des lieux des biens pouvant faire l'objet de travaux permettant le travail d'insertion.

La structure porteuse du projet devra organiser un calendrier d'intervention fondée sur la nature et la priorité de l'entretien des biens concernés. Une concertation sur l'organisation des interventions sera appréciée.

Une utilisation des heures devra être concertée entre la structure dont le projet sera retenu et la Communauté de Communes.

Cette concertation et le bilan des opérations seront réalisés en ménageant un contact et un lien régulier et étroit avec les services communautaires.

### **Article 6 - Évaluation et choix du projet :**

Le projet sera examiné par une commission d'attribution ad hoc composée notamment d'élus locaux et d'acteurs du secteur de l'insertion professionnelle.

Il sera évalué sur la base des critères suivants :

- Références du candidat : expérience et pratique de l'insertion professionnelle et de la mise en valeur du patrimoine bâti : 35 %,
- Moyens et méthodes mis en œuvre pour assurer la dualité d'actions précédentes : 35 %
- Coût global de l'action : 20 %
- Aptitude à la recherche de financement : 10 %

### **Article 7 - Dossier de candidature :**

Outre les caractéristiques de fond envisagées précédemment, la recevabilité des projets est conditionnée par la fourniture et la présentation d'informations destinées à cerner la faisabilité du projet. Chaque structure candidate devra constituer un dossier de candidature présenté à la Communauté de Communes et permettant d'évaluer son projet.

Ce dossier devra contenir les informations suivantes :

- Informations légales sur le statut du porteur de projet,
- Présentation et identification du projet,
- Présentation des références sur des projets similaires,
- Présentation du budget prévisionnel et des aides financières associées au projet,
- Présentation des référents responsables du projet,
- Présentation des intervenants.

Les structures susceptibles de répondre favorablement à cet appel à projet devront présenter les pièces nécessaires au plus tard le :

**28 février 2017 à 11h00**

Le dossier du projet devra être adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu.

- Soit par courrier postal, soit par dépôt à l'accueil de la collectivité à l'adresse suivante :

**Communauté de Communes de Montesquieu,**

**Appel à Projet**

**1 allée Jean Rostand**

**33651 MARTILLAC**

- Soit par courriel : [emploi@cc-montesquieu.fr](mailto:emploi@cc-montesquieu.fr)

Le Président de la Communauté de Communes

CHRISTIAN TAMARELLE.